
Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de 1'180'000 fr. destiné à financer des travaux d'aménagements et d'entretiens du Plan spécial « Les Breguettes – Les Ruffières » ainsi que la création d'une liaison piétonne entre la rue des Chavannes et la route de Sachet

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Introduction

Le plan spécial « Les Breguettes – Les Ruffières », sanctionné le 1^{er} avril 2015, prévoit la réalisation d'aménagements extérieurs, l'entretien et la création d'infrastructures, ainsi que la mise en place d'une liaison piétonne entre la rue des Chavannes et la route de Sachet.

Le projet implique une construction coordonnée des bâtiments et des équipements publics. En effet, la configuration topographique du site rendrait particulièrement coûteuse la construction de la route d'accès et des infrastructures si elle devait être réalisée avant l'édification des bâtiments situés en contrebas. Le niveau fini de la route, implanté en surélévation par rapport au terrain naturel, atteint environ 5 m de dénivelé sur certaines sections. Il est donc nécessaire d'ériger au préalable les fondations des bâtiments en aval, de manière à assurer le soutènement naturel de la future voie d'accès et à optimiser les coûts de construction.

Ainsi, la réalisation simultanée des équipements publics et des bâtiments privés s'impose pour garantir la cohérence technique et économique de l'ensemble. La mise en œuvre des équipements et la répartition des frais s'effectueront conformément à l'article 21 du plan spécial, une convention d'équipement liant les propriétaires privés et la Commune.

2. Objets de la demande de crédit

Le plan spécial prévoit la création d'une impasse privée accessible depuis la rue des Chavannes. Dans ce cadre, la Commune réalisera un trottoir public le long de cette voie, afin d'assurer la liaison piétonne avec les futurs escaliers reliant la route de Sachet.

Le plan spécial comprend également la mise en place et la réfection des infrastructures souterraines nécessaires à l'alimentation des bâtiments projetés, ainsi que la création de bouclages destinés à optimiser le fonctionnement et la sécurité des réseaux communaux (eau potable, évacuation des eaux, etc.).

Les raccordements principaux ont été anticipés et réalisés lors des récents travaux entrepris à la route de Sachet. Un plan d'aménagement et des infrastructures est joint en annexe au présent rapport.

3. Montant de l'investissement

Sur la base des devis estimatifs établis pour les travaux de génie civil, d'appareillage du réseau d'eau potable, d'évacuation des eaux usées et claires, d'électricité, d'éclairage public ainsi que des aménagements extérieurs, le coût total des ouvrages communaux liés au plan spécial « Les Breguettes – Les Ruffières » est évalué à 1'133'000 fr. (HT) :

1. Route de desserte	41'000 fr.
2. Liaison piétonne (Nord-Sud)	363'000 fr.
3. Signalisation	2'000 fr.
4. Éclairage public	63'000 fr.
5. Eaux usées	34'000 fr.
6. Eaux claires	282'000 fr.
7. Électricité	135'000 fr.
8. Mandataires	55'000 fr.
9. Permis de construire	10'000 fr.
10. Divers et imprévus 15%	148'000 fr.

Après répartition proportionnelle de certains postes transversaux — tels que les installations de chantier, les travaux de génie civil communs ou encore les honoraires d'ingénierie et intégration de la TVA pour les chapitres où la Commune ne peut pas récupérer l'impôt préalable, la **demande de crédit d'engagement** se présente de la manière suivante :

N°	Chapitre comptable	Montant Fr.
61500	Route de desserte (TTC)	54'600.-
61500	Liaison piétonne (Nord-Sud) (TTC)	483'300.-
61500	Signalisation (TTC)	2'700.-
61500	Eclairage public (TTC)	83'900.-
72010	Eaux usées (HT)	41'900.-
72030	Eaux claires (HT)	347'300.-
87100	Electricité (HT)	166'300.-
	TOTAL GÉNÉRAL	1'180'000.-

L'aménagement de la liaison piétonne (Nord-Sud) pourrait bénéficier d'un subventionnement de la Confédération en lien avec la mobilité douce (Projet d'agglomération).

4. Impact sur la durabilité

Les investissements projetés permettent de maintenir la valeur patrimoniale des réseaux communaux et de garantir leur fonctionnalité à long terme.

La rénovation et la mise à niveau des infrastructures souterraines assurent une prestation fiable et durable, offrant aux habitants et aux entreprises du quartier une fourniture électrique sécurisée ainsi qu'un approvisionnement en eau potable de qualité.

La création d'un trottoir et d'une liaison piétonne entre la rue des Chavannes et la route de Sachet contribue à améliorer la sécurité des usagers vulnérables, en particulier des piétons, et à encourager la mobilité douce au sein du secteur.

Enfin, l'installation de luminaires équipés de détecteurs de mouvement permet de réduire la consommation énergétique et de limiter les émissions lumineuses, en conformité avec les objectifs communaux de développement durable et d'efficacité énergétique.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, le Conseil communal demande au Conseil général d'accorder le crédit destiné à financer des travaux d'aménagements et d'entretiens du Plan spécial « Les Breguettes – Les Ruffières » ainsi que la création d'une liaison piétonne entre la rue des Chavannes et la route de Sachet en adoptant le présent rapport et l'arrêté annexé.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 4 novembre 2025

Au nom du Conseil communal	
La présidente	Les chefs des dicastères
Anneline Straubhaar	Olivier Félix
	Christian Haenseler

PROJET

Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal un crédit d'engagement de 1'180'000 fr. destiné à financer des travaux d'aménagements et d'entretiens du Plan spécial « Les Breguettes – Les Ruffières » ainsi que la création d'une liaison piétonne entre la rue des Chavannes et la route de Sachet

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 4 novembre 2025 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement général de Commune du 9 novembre 2015 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 9 novembre 2015 ;

Entendu la Commission des travaux publics et de l'environnement ;

Entendu la Commission des infrastructures et de l'énergie ;

Entendu la Commission financière ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête

Article premier : Un crédit d'engagement de 1'180'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux d'aménagements et d'entretiens du Plan spécial « Les Breguettes – Les Ruffières » ainsi que la création d'une liaison piétonne entre la rue des Chavannes et la route de Sachet

Article 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements :

- a) n°50100.30 / 61500 pour la part touchant la route de desserte, soit 54'600 fr., et amortie au taux de 2 % ;
- b) n°50100.14 / 61500 pour la part touchant la liaison piétonne, soit 483'300 fr., et amortie au taux de 2 % ;
- c) n°50100.37 / 61500 pour la part touchant à l'éclairage public, soit 83'900 fr., et amortie au taux de 5 % ;
- d) n°50100.38 / 61500 pour la part touchant à la signalisation routière, soit 2'700 fr., et amortie au taux de 25 % ;
- e) n°50320.26 / 72010 pour la part touchant le réseau d'évacuation des eaux usées, soit 41'900 fr., et amortie au taux de 2 %
- f) n°50320.07 / 72030 pour la part touchant le réseau d'évacuation des eaux claires, soit 347'300 fr., et amortie au taux de 2 %
- g) n°50340.08 / 87110 pour la part touchant le réseau d'électricité, soit 166'300 fr., et amortie au taux de 3%.

Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Cortailod, le 11 décembre 2025

Au nom du Conseil général	
Le président	Le secrétaire
Michel Sansonnens	Etienne Matile